

# /// Mise en œuvre 2015

# FIR

Alsace  
Champagne-Ardenne  
Lorraine

F o n d s d ' I n t e r v e n t i o n R é g i o n a l



tous ensemble pour votre santé



## Les orientations nationales du Fonds d'intervention régional pour 2015

- Sources :
- Circulaire n°SG/2015/152 du 28 avril relative aux modalités de mise en œuvre du FIR en 2015
  - Décret n°2015-1230 du 02/10/2015 relatif au FIR mentionné à l'article L.1435-8 du code de la santé publique

**Le Fonds d'Intervention Régional (FIR) a été créé en 2012 afin de mettre à la disposition des ARS des leviers financiers destinés au soutien des actions de transformation du système de santé.** La logique du FIR vise à favoriser une gestion plus souple en région d'une stratégie régionale de santé transverse et dans le respect de la fongibilité\* asymétrique des fonds attribués pour la mise en œuvre des actions de prévention, de la démocratie sanitaire et du champ médico-social.

Au regard des orientations nationales pour l'année 2015, le FIR « repose sur une logique de résultats mesurés dans le cadre d'un reporting plutôt que sur une logique de moyens sur des lignes fléchées ».

L'exécution du FIR concourt aux projets de restructuration de l'offre de soins dans le cadre du plan triennal ONDAM 2015-2017, notamment par :

- le développement de la prise en charge ambulatoire ;
- l'amélioration des conditions de travail des personnels, y compris pour les structures médico-sociales ;
- l'organisation et la structuration des parcours de santé par les professionnels de santé de premier recours ;
- la meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire et la réduction des inégalités d'accès aux soins (télémédecine, contrats de praticiens territoriaux de médecine générale, structures d'exercice coordonné).

De plus, il y a lieu de favoriser le développement de l'offre de prévention (cf. mission 1 du FIR 2015) et notamment :

- le plan cancer ;
- le plan maladies neuro-dégénératives.

Les missions du FIR ont été réorganisées en 2015, passant de huit à cinq axes stratégiques.

Pour permettre une meilleure visibilité des orientations attendues, les cinq axes ont également été déclinés en sous-missions.

---

\*La fongibilité est la liberté offerte à chaque gestionnaire d'utiliser librement les crédits et de modifier leur répartition afin de mettre en œuvre le programme de manière performante. On parle de fongibilité asymétrique lorsque les mouvements de crédits entre catégories de dépenses ne peuvent se faire que dans un sens. (Source : [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr))

## SOMMAIRE

# Les missions du FIR 2015 ///

1	Promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie	Pages 4/5
2	Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés et amélioration de la qualité et de la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale	Pages 6/7
3	Permanence des soins et amélioration de la répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire	Pages 8/9
4	Efficiences des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels	Pages 10/11
5	Développement de la démocratie sanitaire	Page 12



Mission

## Promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie

Les plans et les programmes nationaux de santé publique sont déclinés au niveau territorial par le biais d'actions de prévention des maladies, la promotion de la santé, l'éducation à la santé, la veille et la sécurité sanitaire.

Les « approches territoriales intersectorielles et intégrées et la prise en compte de parcours individuels de santé » sont privilégiés.

Un accent fort est porté sur le développement pluriannuel de l'Éducation thérapeutique des patients et de leurs proches.

### La mission 1 est déclinée en cinq sous-missions :

- 1 Des actions de pilotage régional et de soutien dans le domaine de la prévention et de l'observation en santé, de l'évaluation des programmes de santé et de la diffusion des bonnes pratiques.
- 2 Des actions en matière d'éducation à la santé et de prévention des maladies, des comportements à risque ainsi que des risques environnementaux, en particulier d'éducation thérapeutique des patients.
- 3 Des actions destinées à assurer le dépistage et le diagnostic de maladies transmissibles.
- 4 Des actions mises en œuvre dans le cadre de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles.
- 5 Des actions tendant à la prévention des traumatismes, des handicaps et de la perte d'autonomie, à l'exclusion de celles dont le financement incombe aux conseils départementaux.

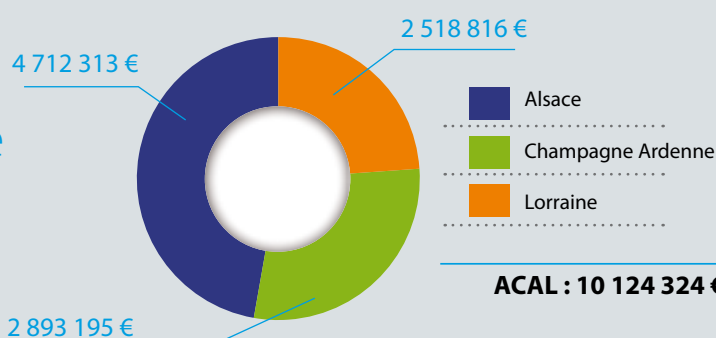
Les activités de prévention, de dépistage, de diagnostic et de traitement des infections sexuellement transmissibles, ainsi que le financement de l'ensemble des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST) sont financées par la dotation de l'Assurance Maladie (sous-objectif ONDAM).

	ALSACE	CHAMPAGNE ARDENNE	LORRAINE	ACAL
1	588 156 €	398 883 €	603 840 €	1 590 879 €
2	7 598 622 €	6 129 120 €	7 457 302 €	21 185 043 €
3	1 229 227 €	988 478 €	4 237 950 €	6 455 655 €
4	3 924 €	32 760 €	11 460 €	48 144 €
5	1 264 623 €	1 856 574 €	3 465 425 €	6 586 622 €
<b>Total</b>	<b>10 684 551 €</b>	<b>9 405 815 €</b>	<b>15 775 977 €</b>	<b>35 866 343 €</b>



Sous-mission 2

Action «Éducation thérapeutique du patient»



**L'éducation thérapeutique du patient (ETP)** est un outil de la mise en œuvre du projet régional de santé pour limiter les complications liées au diabète et du schéma régional de prévention pour coordonner et dynamiser l'Éducation thérapeutique du patient (ETP). Dans ce cadre, l'objectif de l'Agence est de proposer une offre d'éducation thérapeutique coordonnée sur l'ensemble du territoire régional.

## En Alsace

Pour la période 2013 – 2015, l'Agence a défini une orientation stratégique des réseaux axée sur la filière de prise en charge et un recentrage vers les filières prioritaires du PRS d'Alsace.

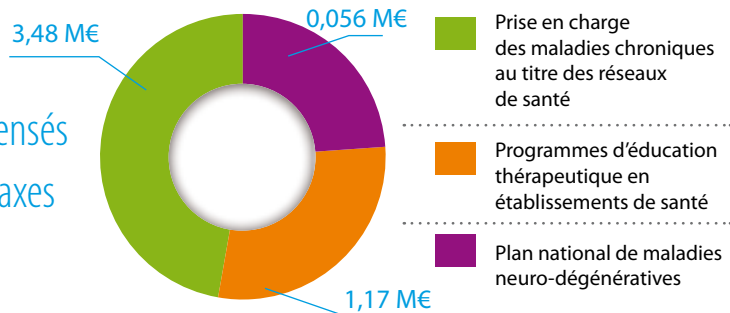
### Dans ce contexte, les missions de la filière « maladies métaboliques » (Diabète, obésité, maladies métaboliques) ont été redéfinies :

- prise en charge plurithématique et coordonnée des 3 pathologies ;
- couverture régionale ;
- harmonisation des pratiques et mise en place d'indicateurs communs de suivi ;
- coordination de l'ETP sur leur zone géographique ;
- fonction d'appui à la coordination des prises en charge pour les professionnels de santé de premier recours.

### De nouvelles missions ont été confiées aux réseaux des maladies métaboliques en 2015 :

- actions collectives de prévention : campagne d'information et de dépistage des facteurs de risque cardiovasculaire ;
- promotion de l'activité physique dans le cadre du plan APSBE.

En 2015, 4.7 M€ ont été dépensés au titre des projets ETP sur 3 axes



### Le FIR a permis de financer en 2015 :

- La poursuite de l'accompagnement auprès des réseaux des maladies métaboliques dans le cadre du bureau régional des réseaux des maladies métaboliques (B2R2M) : **3.43 M€ (dont 187 k€ pour la plateforme ETP d'Alsace)**
- La promotion d'une meilleure organisation territoriale en accompagnant la fusion de deux réseaux monothématiques adultes (maladies cardio-vasculaires/diabète) dans le Sud de l'Alsace (juin 2014) : **993 K€**
- La poursuite de la formation des intervenants par les réseaux pédiatriques et finalisation du parcours patient pour permettre la prise en charge de l'asthme et des affections respiratoires de l'enfant suite à la fermeture du réseau RESEDAA : **37 K€**
- Le financement de deux Unités Transversales d'Éducation Thérapeutique du patient (UTEP) au sein des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et des Hôpitaux Civils de Colmar : **257 K€**
- Le financement de 35 formations pour les intervenants de cinq organismes mettant en œuvre des programmes autorisés d'ETP maladies neuro-dégénératives - le réseau ALSACEP, le Groupement Hospitalier de la Région de Mulhouse Sud Alsace, les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, l'établissement de l'UGECAM de Morsbronn-les-Bains et l'Institut Universitaire de Réadaptation Clémenceau de l'UGECAM de Strasbourg et Illkirch-Graffenstaden : **56 K€**



Mission

## Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés et amélioration de la qualité et de la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale

Cette mission a un champ d'application assez varié, avec des destinations de financement bien identifiées, telles que :

- les actions de qualité transversale des pratiques de soin en cancérologie,
- la coordination des parcours de soins en cancérologie,
- les unités de consultation dédiées aux personnes handicapées,
- les équipes de liaison en addictologie,
- les structures de prise en charge des adolescents,
- le déploiement des méthodes d'amélioration des pratiques (comités de retour d'expérience ou CREX),
- la prise en charge médicamenteuse des patients (coordination ville-hôpital),
- la télémédecine,
- les systèmes d'information des réseaux,
- les plateformes territoriales d'appui à la coordination des parcours de soins,
- la prise en charge des infections ostéo-articulaires,
- les groupes d'entraide mutuelle (GEM),
- les maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA),
- les personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA).

La mission 2 est déclinée en six sous-missions :

- 1 Le développement des parcours de santé coordonnés et des nouveaux modes d'exercice (objectif : expérimenter de nouvelles pratiques, organisations ou coopérations entre structures sanitaires, médico-sociales, les professionnels de santé en particulier et les systèmes d'information en santé).
- 2 Les réseaux de santé.
- 3 Des actions visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins et des prises en charge de l'offre sanitaire.
- 4 Des actions visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins et des prises en charge de l'offre médico-sociale.
- 5 Des actions favorisant un exercice pluridisciplinaire et regroupé des professionnels de santé.
- 6 Les centres périnataux de proximité mentionnés à l'article R. 6123-50 du Code de la santé publique.

	ALSACE	CHAMPAGNE ARDENNE	LORRAINE	ACAL
1	52 200 €	62 768 €	305 230 €	420 198 €
2	3 333 417 €	2 237 406 €	6 229 000 €	11 799 823 €
3	14 326 282 €	8 825 619 €	14 623 249 €	37 775 150 €
4	3 127 650 €	2 451 997 €	5 917 261 €	11 496 909 €
5	0 €	45 790 €	41 791 €	87 581 €
6	1 454 780 €	187 000 €	749 853 €	2 391 633 €
<b>Total</b>	<b>22 242 129 €</b>	<b>13 747 811 €</b>	<b>27 561 155 €</b>	<b>63 551 095 €</b>



Le dispositif déployé en faveur des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA) en Lorraine, a fait l'objet d'un financement à hauteur de 1 300 000 € en 2015.

## En Lorraine

En 2013, l'ARS de Lorraine a répondu à l'appel d'offre du Ministère chargé de la Santé pour mener l'expérimentation visant à améliorer la prise en charge des personnes âgées en fluidifiant leur parcours de santé.

Sa candidature a été retenue. Le territoire concerné par ce projet est la Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN - 20 communes).

Le dispositif PAERPA se caractérise par la mise en place de deux niveaux de coordination opérationnels :

1. **La Coordination Clinique de Proximité (CCP)** est organisée autour de la personne âgée. Il s'agit d'une équipe coordonnée de professionnels libéraux formalisée autour du médecin généraliste. Elle intervient auprès de la personne âgée, élabore un Plan Personnalisé de Santé (PPS) qu'elle transmet à la CTA.

2. **La Coordination Territoriale d'Appui (CTA).** La CTA a pour objectif de soutenir les professionnels de santé au premier rang desquels figurent les médecins généralistes (330 sur le territoire) et de veiller à la mise en œuvre du PPS (Plan Personnalisé de Santé).

La Coordination Territoriale d'Appui (CTA) est en fonction depuis le 1er octobre 2014. Portée par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et le réseau de santé gérontologique, la CTA est, par

nature, transversale, du social au sanitaire et de la ville à l'hôpital :

- elle propose aux médecins une expertise globale, gérontologique, sur le parcours de santé des personnes âgées de plus de 75 ans. Joignable au 03 55 68 50 90, jusqu'au samedi matin, la CTA apporte des réponses opérationnelles en matière de d'évaluation des besoins, d'organisation du parcours et d'accompagnement de la personne.
- elle constitue également par subsidiarité une interface entre les professionnels de santé libéraux et un appui à la formalisation des PPS.
- elle est enfin, par subsidiarité, le garant de la connaissance, du partage de l'information entre les acteurs et du suivi des situations dans le temps.

En 2015, près de 600 personnes ont bénéficiées d'un PPS. Par ailleurs, l'ARS de Lorraine a développé de nouveaux partenariats et œuvré au renforcement et à la sécurisation des procédures et des nouveaux modes d'accompagnement.

En 2015, 1.3 M€ ont été dépensés au titre du projet PAERPA sur 5 axes :

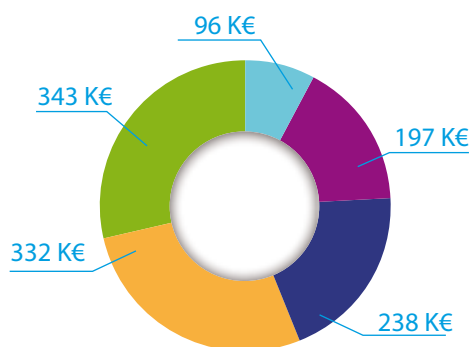
amélioration de la coordination et information des personnes âgées et de leurs aidants : **343 K€** ( dont le fonctionnement de la coordination territoriale d'appui **276K€** )

limitation des prolongations inadéquates de séjour : **332 K€** (dont le déploiement de l'hébergement temporaire en EHPAD **284K€** )

amélioration de la prise en charge hospitalière des personnes âgées fragiles : **238 K€**

sécurisation du maintien à domicile : **197 K€** ( dont le déploiement de l'activité physique adaptée **55K€** )

amélioration de l'accès à l'information des professionnels de santé (télémedecine): **96 K€** ( dont la mobilisation des acteurs du territoire : **76k€** )



Mission 3

## Permanence des soins et amélioration de la répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire

Les dispositifs financés par cette mission rattachée à la permanence des soins s'articulent autour de trois axes :

- **les soins ambulatoires** par les astreintes en ville et la régulation ;
- **les soins en établissement de santé** par les gardes et des astreintes ;

- **l'amélioration de répartition de la permanence des soins sur le territoire** en soutenant les regroupements de professionnels de santé pour favoriser les exercices pluri-professionnels des secteurs dans lesquels l'offre de soins est fragilisée. Ainsi que les praticiens territoriaux de médecine générale.

La mission 3 est déclinée en trois sous-missions :

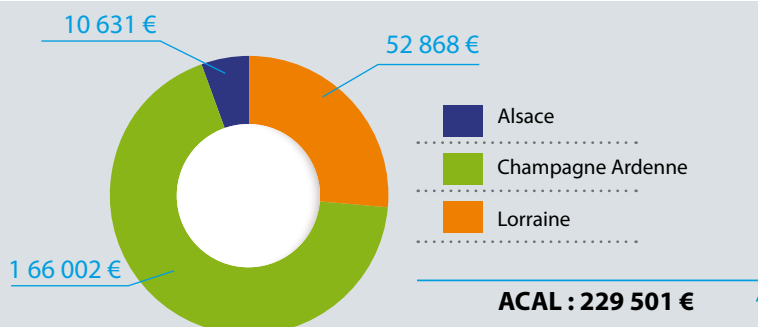
- 1 Rémunérations forfaitaires versées en application de l'article R. 6315-6 du Code de la santé publique (CSP) aux médecins qui participent à la permanence des soins.
- 2 Permanence des soins en établissement de santé mentionnée au 1° de l'article L. 6112-1, conformément aux dispositions de l'article R. 6112-28 du CSP.
- 3 Actions tendant à assurer une meilleure répartition géographique des professionnels de santé.

	ALSACE	CHAMPAGNE ARDENNE	LORRAINE	ACAL
1	4 996 113 €	2 649 303 €	6 409 067 €	14 054 484 €
2	24 515 282 €	16 925 473 €	30 978 127 €	72 418 882 €
3	98 487 €	287 543 €	246 873 €	632 903 €
<b>Total</b>	<b>29 609 883 €</b>	<b>19 862 319 €</b>	<b>37 634 067 €</b>	<b>87 106 269 €</b>



Sous-mission 3

Action «Contrats de Praticien territorial en médecine générale (PTMG)»





**Le statut de Praticien territorial en médecine générale (PTMG)** a pour objectif d'inciter de nouvelles installations de médecins généralistes dans les zones où l'offre de soins est insuffisante, à savoir dans les zones prioritaires et fragiles de la région. Cette mesure consiste à garantir au médecin, au travers d'un contrat qu'il signe avec l'ARS, une rémunération minimum pour une période de deux ans. Il s'agit également d'un engagement fort du Pacte territoire santé (PTS) lancé en décembre 2012. Le nombre de contrats à pourvoir, au niveau régional, est fixé par le Ministère sur une base pluriannuelle.

## En Champagne-Ardenne

Les quotas de contrats de Praticien territorial de médecine générale alloués ont été atteints sur chacune des 3 dernières années. Pour cela, diverses actions ont été mises en œuvre.

### En 2013 :

- envoi de mails de présentation du dispositif aux Préfets régionaux et départementaux et aux associations de maires de la région ;
- présentation du dispositif lors de l'instance de démocratie sanitaire (Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins ou CSOS, comité régional des maisons de santé pluriprofessionnelles ou MSP) auprès des élus, représentants des professionnels de santé et différents partenaires ;
- conférence téléphonique avec les Conseils Départementaux de l'Ordre des Médecins (CDOM) et l'URPSML (Union Régionale des Professionnels de Santé médecins libéraux) ; pour informer les représentants des médecins généralistes et définir les modalités de promotion du dispositif ;
- élaboration d'une plaquette de présentation du dispositif.

### En 2014 et 2015 :

- envoi de brochure de présentation du dispositif aux 4 CDOMs pour distribution aux jeunes médecins lors du rendez-vous d'installation ;
- campagne de phoning à destination des médecins nouvellement installés pour leur proposer un contrat ;
- promotion du dispositif lors de diverses manifestations organisées dans la région (journée de l'installation organisée par l'URPS, soirée de l'installation organisée par l'association des jeunes médecins de la région, journée d'accueil des internes à la faculté de Médecine de Reims...) ;
- promotion du dispositif sur le site internet de l'ARS ainsi que sur le site du PAPS (portail d'accompagnement des professionnels de santé) ;
- relais de communication du dispositif sur le terrain via les animateurs territoriaux des 4 délégations territoriales de la région ;
- mise en relation via le référent CESP (contrat d'engagement de service public) des internes sortant pour leur proposer un contrat lors de leur installation en zone prioritaire.

En Champagne-Ardenne, 8 contrats ont été alloués en 2013, 18 en 2014 et 21 en 2015. Sur les 21 contrats actifs au 31/12/2015, 5 contrats ont été conclus dans les Ardennes, 2 dans l'Aube, 8 dans la Marne et 6 dans la Haute Marne. Sur ces 21 contrats, 6 ont été signés par des hommes et 15 par des femmes, le principal attrait du dispositif étant l'avantage prévu dans le cadre du congé maternité.

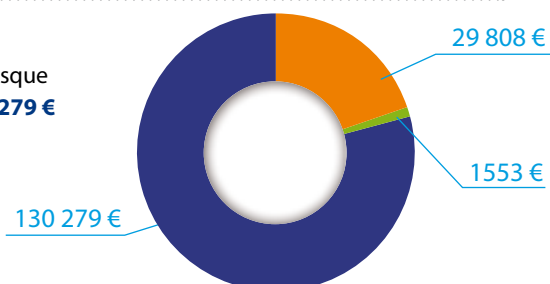
### Pour 2016 :

le quota alloué à la région Grand Est est de 60 contrats de PTMG. Cela représente 9 contrats de plus que les quotas cumulés pour 2015 des régions Alsace

Champagne-Ardenne Lorraine. Il est prévu de conclure environ 25 contrats sur le périmètre champenois en réitérant la stratégie adoptée jusqu'à présent.

En 2015, le montant total versé au titre des 21 contrats actifs sur le périmètre Champagne Ardenne est de 161 640 €.

- Complément de rémunération versé au médecin afin de garantir une rémunération mensuelle de **6900 € brut** lorsque son activité ne permet pas d'atteindre ce montant : **130 279 €**
- Montants versés au titre de la protection sociale :
  - lors d'un arrêt maladie : **1553 €**
  - lors d'un congé de maternité : **29 808 €**



# 4

## Mission

### Efficiences des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels

Les deux grands axes de cette mission sont l'appui à la performance hospitalière ainsi que l'efficacité et les conditions des structures et services sociaux.

La performance hospitalière s'entend en termes d'efficacité, par le biais du financement d'actions telles que l'appui et l'accompagnement aux démarches de fiabilisation des comptes, à la performance achats (PHARE), à la facturation directe auprès des CPAM (FIDES), à la gestion du patrimoine (OPHELIE) et à la dématérialisation de la chaîne d'achat et de dépense (PESV2).

L'amélioration des conditions de travail des personnels, concerne désormais les établissements de santé, mais aussi des structures médico-sociales, et s'attache à réduire et prévenir les risques psycho-sociaux ainsi que les troubles musculo-squelettiques.

De manière plus générale, l'efficacité comprend également la modernisation, l'adaptation et la restructuration des établissements ou des groupements d'établissements.

#### La mission 4 est déclinée en huit sous-missions :

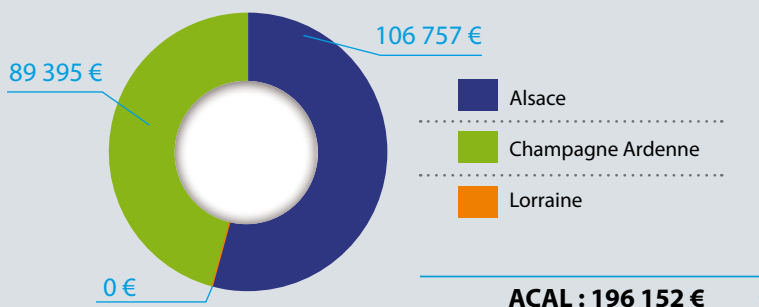
- 1 Opérations de modernisation, d'adaptation et de restructuration des établissements ou de leurs groupements
- 2 Actions permettant la mutualisation des moyens de plusieurs ou de la totalité des professionnels et structures sanitaires de la région (systèmes d'information, achats, accompagnement de la modernisation et des restructurations, ingénierie de projets)
- 3 Contrats locaux d'amélioration des conditions de travail (diagnostic préalable de situation réalisé par le CHSCT + accord négocié entre les responsables des structures et les organisations syndicales représentatives)
- 4 Actions de gestion prévisionnelle des métiers, emplois et compétences
- 5 Aides individuelles, prestations et compléments de rémunération destinés à favoriser la mobilité et l'adaptation des personnels des structures engagées dans des opérations de modernisation et de restructuration
- 6 Efficacité des structures médico-sociales, opérations de modernisation, d'adaptation et de restructuration
- 7 Amélioration des conditions de travail des personnels des structures médico-sociales
- 8 Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires

	ALSACE	CHAMPAGNE ARDENNE	LORRAINE	ACAL
1	32 835 018 €	24 159 443 €	55 852 718 €	112 847 179 €
2	270 306 €	0 €	0 €	270 306 €
4	35 848 €	0 €	50 000 €	85 848 €
5	100 000 €	471 246 €	0 €	571 246 €
7	106 757 €	89 395 €	0 €	196 152 €
8	2 490 432 €	128 773 €	265 826 €	2 885 031 €
<b>Total</b>	<b>35 838 361 €</b>	<b>24 848 857 €</b>	<b>56 168 544 €</b>	<b>116 855 763 €</b>



Sous-mission 7

## Action «Amélioration des conditions de travail des structures médico-sociales»

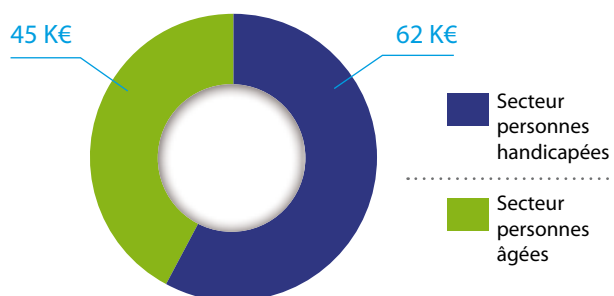


### En Alsace

En Alsace, dans le cadre de l'objectif de mise en œuvre des projets d'amélioration des conditions de travail des personnels des établissements et services médico-sociaux, la prévention des troubles musculo-squelettiques des personnels a été particulièrement accompagnée par l'aide à l'acquisition de matériels idoines.

Ce projet a été porté pour la première fois en 2015 et a permis à sept structures médico-sociales accueillant des personnes âgées ou des personnes handicapées de bénéficier d'un soutien pour l'achat de matériel.

En 2015, 107 K€ ont été dépensés en Alsace au bénéfice des établissements et services médico-sociaux selon 2 axes :



### Le FIR a permis de financer en 2015 :

- l'installation de trois soulève-malades par système de rail en H au plafond au foyer d'accueil médicalisé Oberkirch de Strasbourg : **6 400€**
- l'équipement de deux salles de douche en fauteuils avec dossier et assise inclinable, à hauteur, avec ajustement électrique grâce à un système de ceinture de maintien au foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés mentaux AIPAHM d'Illkirch : **4 405 €**
- l'achat de trois soulève-malades à l'institut médico-éducatif de Sainte-Marie-aux-Mines : **13 800 €**
- l'achat d'une plateforme médicale de pesage avec main courante, l'achat d'un lève-personne avec pesée intégrée, l'achat de matelas chariot douche à la maison d'accueil spécialisée Adèle de Glaubitz de Strasbourg : **24 534 €**
- l'achat de lits médicalisés à la maison d'accueil spécialisée Oberkirch de Strasbourg : **12 500 €**
- la mise en place de rails de transfert dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Bethesda de Munster et de Wasselonne : **20 508 € et 24 610 €**

## Développement de la démocratie sanitaire

Les actions qui caractérisent cette mission, se rattachent d'une part à la formation des représentants des usagers, mais aussi au recueil des attentes et besoins de l'ensemble

des acteurs de santé, des usagers et des citoyens de façon plus globale.

La mission 5 est consacrée à la démocratie sanitaire

ALSACE	CHAMPAGNE ARDENNE	LORRAINE	ACAL
90 927 €	49 000 €	214 046 €	353 974 €

### En Lorraine

Grâce aux crédits fléchés « Démocratie Sanitaire » accordés depuis 2013, la CRSA de Lorraine a pu mener à bien plusieurs actions.

**En 2013**, outre le financement d'outils et d'actions de communication (nouveau logo et lettres d'information), la CRSA ( Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie ) a organisé un débat public « Accès aux soins et à la santé pour tous, utopie ou réalité ».

**L'année 2014** aura été marquée par le financement de plusieurs débats publics (quatre territoriaux et un régional) dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé.

### Le FIR a permis de financer en 2015 :

Un appel à projets de la CRSA : 122 815 €

Parmi les 7 dossiers retenus :

#### 3 concernent l'organisation de débats publics sur plusieurs territoires

- Vosges : Colloque en santé mentale : « Suicide, mieux comprendre pour repérer et agir »
- Meuse : Débat citoyen « Santé environnement industriel »
- Lorraine : colloque « Handicap et citoyenneté »

#### 4 concernent le recueil de la parole des usagers

- Association ATD Quart Monde : « Dignité et qualité de vie : préserver la dignité des personnes en fin de vie et dans la mort » et « Développement de la médecine ambulatoire : le point de vue des usagers en grande pauvreté »

- Association ESPOIR 54 : « Recueil et valorisation de la parole des usagers-citoyens en santé mentale »
- ORSAS de Lorraine : « La question du consentement et de la décision éclairée dans la relation/soigné en Lorraine : vers une relation co-construtive »

La refonte et l'impression d'un guide des usagers du système de santé et du secteur médico-social : **12 588 €**

Des actions de communication ont été menées : impression de documents à destination du grand public, lettre d'information de la CRSA : **38 037 €**

Le financement d'un forum citoyen dans la Meuse : **5400 €**

## Notes

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Notes

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Notes

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE**

Siège régional : 3 boulevard Joffre  
CS 80071 /// 54036 Nancy Cedex ///  
Standard régional : 03 83 39 30 30

[www.ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr](http://www.ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr)

